

AVIS/COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne-ressource ci-dessous.

Andrea Zviedris
Chef des relations avec les médias
et des affaires publiques
416 943-6906
azviedris@iiroc.ca

Investisseurs, prenez garde : des fraudeurs se font passer pour des courtiers en placement réglementés par l'OCRCVM

L'OCRCVM met les investisseurs en garde contre les ventes illégales d'options binaires et les tentatives de vol d'identité

Le 12 avril 2018 (Toronto, Ontario) – Aujourd'hui, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a mis en garde les investisseurs canadiens contre les fraudeurs qui tentent de vendre illégalement des options binaires en prétendant qu'ils sont des courtiers en placement légitimes réglementés par l'OCRCVM.

« Les sociétés de placement et les personnes réglementées par l'OCRCVM doivent respecter des normes strictes et agir de bonne foi et avec honnêteté et équité avec les investisseurs canadiens, affirme le président et chef de la direction de l'OCRCVM, Andrew J. Kriegler. Les escrocs se moquent complètement de ces normes et causent du tort aux investisseurs. »

Des investisseurs ont récemment communiqué avec l'OCRCVM pour obtenir des renseignements sur des entreprises soi-disant réglementées par l'OCRCVM, notamment les suivantes :

- CDFtradeoption.com – exploitée par Westrade Holdings, Inc.;
- Globaloptionsmarket.net.

Ces entreprises ne sont pas réglementées par l'OCRCVM. Les options binaires ne peuvent pas être offertes ni vendues à des investisseurs de détail au Canada, et aucun courtier membre de l'OCRCVM n'est autorisé à vendre de telles options à des investisseurs de détail au Canada. Les investisseurs qui se font offrir des options binaires doivent le signaler sur-le-champ à leur commission des valeurs mobilières provinciale. Pour en savoir plus, visitez le <http://www.ocrcvm.ca/news/Pages/Useful-Links.aspx>

Les options binaires sont généralement offertes par des escrocs en ligne au moyen d'annonces sur les médias sociaux qui semblent provenir de sites Web légitimes. Dans certains cas, les victimes reçoivent des textos ou des appels téléphoniques non sollicités. Pour en savoir plus sur la fraude liée aux options binaires, visitez le <http://www.alerteoptionsbinaires.ca/>.

Des investisseurs ont aussi communiqué avec l'OCRCVM à propos d'entreprises qui vendent des bitcoins et d'autres types de cryptomonnaie en prétendant être réglementées par l'OCRCVM, alors qu'elles ne le sont pas. Certaines de ces entreprises demandent aux investisseurs leur date de naissance, leur numéro d'assurance sociale et des renseignements bancaires dans le but de voler leur identité. L'OCRCVM rappelle à tous les investisseurs qu'ils doivent protéger leurs renseignements personnels.

Il est possible de vérifier si un courtier en placement est réglementé par l'OCRCVM en visitant le site Web de l'organisme : <http://www.ocrcvm.ca/industry/Pages/Dealers-We-Regulate.aspx>.

On peut aussi vérifier les antécédents, les compétences et le dossier disciplinaire, le cas échéant, des conseillers en placement inscrits auprès de l'OCRCVM en consultant gratuitement la base de données conviviale *Info-conseiller* : <http://www.ocrcvm.ca/investors/knowyouradvisor/>.

« La protection des investisseurs et le maintien de l'intégrité des marchés financiers au Canada constituent une grande priorité pour l'OCRCVM, ajoute M. Kriegler. Nous exhortons les investisseurs à se méfier des escrocs qui leur promettent des gains rapides, à se renseigner et à se montrer prudents lorsqu'ils veulent investir ou obtenir des conseils en matière de placement. »

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés de titres de capitaux propres et les marchés de titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance et en assure la mise en application.

-30-